



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 novembre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-54**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

Date de la convocation : **31/10/2024**

ABSENTS : M. COPPI Jacques, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien.

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **14**
Nb Conseillers présents : **8**
Nb Conseillers représentés : **2**
Quorum : **8**

REPRESENTES : Mme FLORI Céline représentée par M. FLORI Claude, M. MAZZONI Pierre-Ange par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Réalisation du tableau de classement des voies classées dans le domaine public communal

Monsieur le Maire expose au Conseil

La mise à jour du tableau des voies classées dans le domaine public communal est une démarche essentielle pour optimiser la gestion de notre patrimoine et assurer la précision de nos dotations budgétaires. En effet, une telle actualisation permet de s'assurer que l'ensemble des voies et espaces intégrés dans le domaine public communal soient correctement pris en compte dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Cette étude permettra ainsi de recenser les voies, d'en déterminer le statut administratif actuel et d'identifier les éventuelles anomalies ou omissions. La fiabilité de cette base de données garantira à terme une dotation mieux ajustée.

COUT DE L'OPERATION

Selon devis **5 600,00 € HT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20241108-DL-2024-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024
Publication : 12/11/2024

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux	Montant
Collectivité de Corse <i>Dotation quinquennale</i>	70,00 %	3 920,00 €
Autofinancement	30,00 %	1 680,00 €
TOTAL		5 600,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 10 Contre : Abstentions :

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire
M. Claude FLORI



AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI